

ARRETE MUNICIPAL N° 2023_135
TARIFS POUR L'ESPACE CULTUREL « LE SKENET'EAU » SAISON 2023/2024

Le Maire de la commune de Monéteau,

VU la délibération n°2020_041 du 4 juillet 2020 portant délégations consenties au maire par le conseil municipal ;

Considérant que les tarifs d'entrée au Skénét'eau ne dépassent pas le montant de 500€ par droits unitaires ;

ARRETE

Article 1^{er}

Les tarifs d'entrée du Skénét'eau établis ci-dessous sont applicables pour la saison 2023/2024.

Article 2

Les tarifs d'entrée du Skénét'eau, assujettis à la TVA, sont décomposés de la façon suivante :

Tarif A : Tarif unique : 4,74€ HT soit 5,00€ TTC
Gratuit pour un accompagnateur pour 3 enfants uniquement en vente sur place

Tarif B : Tarif plein : 14,22€ HT soit 15,00€ TTC
Tarif réduit : 12,32€ HT soit 13,00€ TTC
Tarif privilège : 9,48€ HT soit 10,00€ TTC

Tarif C : Tarif plein : 20,85€ HT soit 22,00€ TTC
Tarif réduit : 17,06€ HT soit 18,00€ TTC
Tarif privilège : 13,27€ HT soit 14,00€ TTC

Tarif D : Tarif plein : 24,65€ HT soit 26,00€ TTC
Tarif réduit : 21,80€ HT soit 23,00€ TTC
Tarif privilège : 18,01€ HT soit 19,00€ TTC

Tarif E : Tarif plein : 29,38€ HT soit 31,00€ TTC
Tarif réduit : 24,65€ HT soit 26,00€ TTC
Tarif privilège : 21,80€ HT soit 23,00€ TTC

Tarif S : Spécial Cabaret : 77,73€ HT soit 82,00€ TTC

Tarif carte privilège : 18,96€ HT soit 20,00€ TTC

Article 3

Les tarifs réduits seront appliqués uniquement sur présentation de justificatif (demandeurs d'emplois, familles nombreuses, seniors de plus de 65 ans, personnes en situation de handicap, comités d'entreprises et associations à partir de 20 personnes, abonnés des salles partenaire).

Article 4

La carte privilège sera offerte, sur présentation d'un justificatif, aux moins de 18 ans et étudiants.

Article 5

Le présent arrêté sera affiché et ampliation sera transmise à :

- Madame le Maire
- le service comptabilité
- le régisseur régie
- la trésorerie principale d'Auxerre
- la préfecture de l'Yonne

Fait à Monéteau, le 8 juin 2023

COPIE CONFORME

Le Maire,
ORIGINAL SIGNÉ
Arminda GUIBLAIN

Envoyé en préfecture le 09/06/2023
Reçu en préfecture le 09/06/2023
Publié le 09/06/2023
ID : 089-218902633-20230608-2023_135-AI

